

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22614**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention "Musique et musicologie". Spécialité "Musicien d'orchestre". (Domaine : Arts, lettres, langues / finalité : professionnelle).

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris Sorbonne - Paris 4 (Etablissement Public à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)	Le Président de l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV), Le Recteur, Chancelier des Universités, Le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Instrumentiste d'orchestre est aujourd'hui en France le principal débouché en terme de volume d'emplois après l'enseignement en structure spécialisée.

Le bassin d'emplois se trouve :

- dans les formations symphoniques et philharmoniques
- dans les orchestres de fosse
- dans les ensembles instrumentaux non spécialisés
- dans les ensembles instrumentaux spécialisés
- dans les formations orchestrales constituées en fonction des événements

Compétences ou capacités évaluées :

Ce professionnel est doté d'un niveau de culture générale élevé et dispose d'une connaissance des grands enjeux et débats actuels français et internationaux.

LES SAVOIRS SPECIFIQUES :

- **Culture musicale et musicologique** : Connaissance globale du secteur de la culture (acteurs majeurs, enjeux politiques, fonctionnement des lieux de programmation artistique, attentes des mécènes...), Connaissances critiques sur le phénomène musical et son contexte géographique, temporel et culturel
Connaissances du répertoire orchestral

LES SAVOIR-FAIRE SPECIFIQUES :

- **Analyse musicale** :

Ecoute des œuvres, selon des grilles et des outils de perception des styles, des systèmes et des esthétiques d'une époque donnée

- Techniques instrumentales et orchestrales :

Stratégies du travail d'orchestre

Techniques de répétition, langage du geste

Connaissance des styles

Interprétation

Audition intérieure (travail à la table)

Pratique d'ensemble

- **Collecte en autonomie et en équipe de données de terrain (enquête quantitative ou qualitative)** : Construction de la problématique et élaboration d'hypothèses, Echantillonnage, Elaboration et passation d'un questionnaire ou d'un guide d'entretien, Traitement statistique des données recueillies (codage et recodage des variables, vérification de la cohérence de la base, redressement de l'échantillon, tri à plat, tri croisé...), Analyse et synthèse des données, sur la base d'allers et retours entre réflexion théorique et résultats empiriques

LES SAVOIR-FAIRE TRANSVERSAUX :

- **Conduite d'un projet de recherche** : Choix d'un objet de recherche, construction d'une problématique originale à résoudre et formalisation des hypothèses à vérifier, Conception de la méthodologie, Elaboration d'un rétro-planning et gestion du temps en continu, Elaboration et exploitation d'une bibliographie et d'une webographie, recueil de sources complémentaires de différentes natures et époques (archives, iconographies...), Gestion d'une veille thématique, Mobilisation sélective et synthétique de l'information pertinente, Capacité à approfondir un sujet, à l'étudier dans toutes ses dimensions et à le situer dans son contexte

- **Communication écrite et orale en français et en anglais** : Rédaction de rapports d'analyse, d'articles scientifiques et de notes de synthèse, Exposé public d'une réflexion argumentée

- **Informatique** : Recherche et recueil d'informations ciblées sur internet et dans des bases de données spécialisées, Traitement de texte : production de documents structurés et de schémas (Word, Writer), Tableur : traitement de données statistiques, création de tableaux et de graphiques (Excel, Calc), Création de bases de données (Access), Diaporama hypermédia : présentation synthétique de textes, sons, images fixes et animées, liens internes et externes (PowerPoint, Impress)

- **Auto-formation** : élargissement autonome et en continu de ses savoirs et de ses savoir-faire

- **Développement du réseau professionnel.**

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Exemples de secteurs d'activité : orchestre et formations musicales de tous niveaux

Exemples d'emplois accessibles : Enseignant(e), Enseignant(e)-chercheur(se), Formateur(rice), Chercheur(se) / Musicologue / Ethnomusicologue, Ingénieur(e) de recherche / Ingénieur(e) d'études, Chef de chœur

Exemples d'employeurs : Etablissements scolaires et d'enseignement supérieur, Etablissements d'enseignement artistique et Conservatoires, Organismes de formation, Organismes de recherche, Sociétés / Associations de gestion d'un ensemble musical, Sociétés de production musicale, Travailleur indépendant

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

L1303 : Promotion d'artistes et de spectacles

E1106 : Journalisme et information média

L1202 : Musique et chant

K2105 : Enseignement artistique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette spécialité de Master se prépare en 2 ans. Elle se compose d'Unités d'Enseignement réparties en 4 semestres, portant sur les éléments suivants :

- Enseignements pratiques (72 European Credits Transfer System - ECTS)
- Enseignements théoriques (24 ECTS)
- Méthodologie et recherche (12 ECTS)
- Professionnalisation (12 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Les jurys sont composés d'enseignants-chercheurs, conformément aux textes réglementaires.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Les jurys sont composés d'enseignants-chercheurs, conformément aux textes réglementaires.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Les jurys sont composés d'enseignants-chercheurs, conformément aux textes réglementaires.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		Article R613-36 du Code de l'Éducation : Pour la validation des acquis de l'expérience, le jury comprend une majorité d'enseignants-chercheurs ainsi que des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master.

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur.

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle.

Références autres :

Décret n° 99-747 du 30 août 1999 portant création du grade de master, modifié par le décret n° 2002-480 du 8 avril 2002

Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master.

Arrêté ministériel du 15 septembre 2014 accréditant l'université Paris-Sorbonne (Paris IV) en vue de la délivrance des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Observatoire de l'Insertion Professionnelle et des Parcours (OIPP) de l'Université Paris-Sorbonne

<http://www.paris-sorbonne.fr>

Autres sources d'information :

Site internet de l'Université Paris-Sorbonne : <http://www.paris-sorbonne.fr>

Site internet de l'Université Paris-Sorbonne

Lieu(x) de certification :

Université Paris Sorbonne - Paris 4 : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Université Paris-Sorbonne (Paris IV) - 1 rue Victor Cousin - 75005 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Paris

Historique de la certification :